



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 29 JUILLET 2023**

**Affaire n° 20 -20230729**

**Marché de prestations intégrées dans le cadre du projet  
Endémiel : cartographie, géolocalisation et descriptions  
précises des espèces indigènes et endémiques présentes  
dans le Parc Marc Rivière**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

31 juillet 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 21 juillet 2023

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 33
- représentés : 14
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-neuf juillet à neuf heures cinquante-trois, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot

### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Bernard Picardo, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jean Richard Lebon par Sylvie Leichnig, Catherine Turpin par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Sylvie Jean-Baptiste, Jean-Philippe Smith par Doris Técher, Evelyne Robert par Augustine Romano, Régine Blard par Jack Gence, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine, Monique Bénard par Gilles Henriot

### Étaient absentes :

Nadège Schneeberger, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 20 -20230729**

**Marché de prestations intégrées dans le cadre du projet  
Endémiel : cartographie, géolocalisation et descriptions  
précises des espèces indigènes et endémiques présentes  
dans le Parc Marc Rivière**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** le rapport n° 20-20230729 présenté au Conseil Municipal du 29 juillet 2023,

**Considérant** que le projet ENDÉMIEL, qui prévoit la plantation de plus de 70 000 plantes indigènes, vise à favoriser les échanges entre les milieux naturels et les milieux urbains et péri-urbains,

**Considérant** que la Mairie du Tampon souhaite poursuivre ses efforts de géolocalisation, cartographie et descriptions des espèces endémiques et indigènes qui ont été plantées dans le jardin Marc Rivière. La protection de ce patrimoine doit donc être une priorité pour la municipalité du Tampon, tant pour sa valeur exceptionnelle à l'échelle de la planète, que pour le potentiel de développement qu'il représente pour son territoire,

**Considérant** que la SPL EDDEN détient et dispose du matériel GPS centimétrique et réalisera une cartographie de l'ensemble des espèces indigènes plantées sur l'espace du jardin Marc Rivière et précisera la statut des espèces, le niveau de menace, l'origine ainsi que le lien avec la base de données de traçabilité de la commune, dans le champ de ses compétences,

**Considérant** que la Commune du Tampon souhaiterait confier la cartographie et la géolocalisation ainsi que le suivi phénologique à la Société Publique Locale EDDEN dont elle est actionnaire (délibération n° 05-20181208 du 8 décembre 2018),

**Considérant** qu'il est envisagé la passation d'un marché de prestations intégrées sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article L.2511-1 du code de la commande publique,

**Considérant** que le prix du présent marché est fixé forfaitairement et arrêté (voir tableau ci-joint) pour l'année 1 à 21 900,00 euros HT soit 23 761,50 euros TTC,

**Considérant** que le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification,

**Considérant** que les crédits nécessaires pour cette opération sont prévus au chapitre 011 du budget de la ville,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 29 juillet 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

### **Approuve à l'unanimité**

**Article 1** le marché de prestations intégrées dans le cadre du projet Endémiel : cartographie, géolocalisation et descriptions précises des espèces indigènes et endémiques présentes dans le parc Marc Rivière,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**